

Créer un site de compostage scolaire

JE PRÉPARE MON DOSSIER DE DEMANDE

1- Mobilisation d'une équipe plurielle

→ L'objectif est de valoriser in situ les déchets issus de la restauration collective : le site devient une solution de gestion des déchets alimentaires de la cantine ainsi qu'un support pédagogique.

→ Pour les collèges, le projet doit être porté par l'établissement et rassembler Professeurs, Vie Scolaire, Cuisine, Agent Technique et Administration.

→ Pour les écoles, le projet doit être porté à la fois par l'établissement (enseignants, direction) et par la commune (cuisine, périscolaire...), avec des appuis auprès des services et des élus.

2- Recueil des informations nécessaires pour la demande

→ Ces éléments seront demandés : coordonnées de l'établissement ; noms et fonctions des 2 personnes référentes ; implication dans l'établissement (et de la commune pour les écoles) : motivations et rôle de chacun ; vérification des éléments techniques et de pérennisation du site (comment le site sera approvisionné en matière sèche, comment le compost mûr sera utilisé, comment le projet sera intégré l'établissement et le programme pédagogique...).

→ N'hésitez pas à échanger directement avec la Métropole !

JE CANDIDATE AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE

3- Compléter la demande en ligne

→ Le formulaire se trouve sur le site internet du Grand Lyon ou en cliquant directement ici :

- Pour les écoles : [Formulaire demande écoles](#)

- Pour les collèges : [Formulaire demande collèges](#)

4- Présélection des projets

→ La Métropole étudie chaque projet le premier mardi du mois suivant sa réception, et analyse les différents critères (collecte par le service public de gestion des déchets, restauration sur place, accès à la pleine terre, approvisionnement en broyat de bois défibré, débouchés pour l'utilisation du compost, participation et mobilisation sur le plan pédagogique).

→ Une réponse motivée est apportée aux projets non retenus. Certains projets seront à retravailler et réévalués ultérieurement.

5- Validation définitive des projets

→ Fixer des dates pour l'état des lieux, le premier Comité de Pilotage (COFIL) et la formation des 2 référent.e.s de site.

→ Pour l'état des lieux, un déplacement sur site est nécessaire : mise au point des détails techniques (emplacement, quantités,...).

→ Le porteur de projet réalise une pesée test sur une semaine pour pouvoir dimensionner le site.

→ COFIL d'initialisation avec tous les participants : vérification de la constitution d'une équipe de projet plurielle et d'une répartition des tâches équilibrée, réception des résultats de pesée, validation du calendrier d'installation et de suivi.

Validation définitive au 1^{er} COFIL si les critères techniques et organisationnels sont réunis.

JE DÉMARRE LE COMPOSTAGE, ACCOMPAGNÉ DE LA MÉTROPOLE

6- Formation et convention

→ Une fois les référent.e.s de site formés, la convention de mise à disposition du matériel et d'installation de site doit être signée.

→ Des sessions de sensibilisation autour du compostage et du gaspillage alimentaire sont organisées pour la classe référente et les participants adultes.

7- Implantation, inauguration et suivi du site

→ Les équipements suivants sont livrés : **3 bacs de compostage en bois** (bac de remplissage, bac de maturation et bac de matière sèche) d'une capacité adaptée au projet ; **1 m3 de matière sèche** (broyat de bois défibré) ; des **bioseaux** (20 max) à distribuer pour stocker les biodéchets compostables issus du tri à la cuisine et au réfectoire ; **1 griffe** pour brasser le compost ; **1 seau** ; **1 fourche** pour effectuer les opérations de retournement et récolte ; **1 tamis** pédagogique.

→ Pour les écoles, diagnostic et recommandation pour lutter contre le gaspillage alimentaire

→ Une inauguration du site est organisée conjointement avec la Métropole.

→ Pendant 18 mois, l'AMO interviendra 8 à 10 fois pour accompagner la pratique du compostage, lors des opérations de brassage, de transfert entre bacs et la récolte du compost mûr. Une dernière visite, complétée d'un bilan argumenté, clôturera l'accompagnement du porteur de projet pendant

8- Pérennisation du projet

→ Trouvez des sources de matière sèche : vous pouvez vous approvisionner vous-même en broyant des branches, demander au service Espaces verts ou à son prestataire de vous fournir du broyat de branche défibré ou en acheter directement.

→ Pensez à l'utilisation du compost dans le temps et assurez-vous que la dynamique perdure.